

ASSEMBLÉE NATIONALE17 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 2675

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
M. Sitzenstuhl

à l'amendement n° 2650 du Gouvernement

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« n'est pas en mesure »,

les mots :

« ne peut pas ».

II. – En conséquence, au même alinéa 4, substituer aux mots :

« d'y »

le mot :

« y ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement - de repli - propose d'utiliser une sémantique plus claire que celle utilisée par le Gouvernement.